

Participation de mineurs aux créneaux adultes 2017/2018

Les mineurs souhaitant participer aux créneaux adultes doivent faire remplir cette attestation par un de leurs parents. Cette autorisation sera à remettre le jour de l'inscription.

Autorisation parentale

Je soussigné (Nom Prénom)
père / mère / représentant légal de l'enfant* (Nom Prénom).....
né le / / à (lieu de naissance) :
demeurant à (adresse complète + numéro téléphone) :

.....
.....

Tél fixe : Tél portable :

Autorise mon fils / ma fille*, ci-dessus nommé(e) à participer aux séances d'escalade lors des créneaux adultes qui se dérouleront au gymnase Marie Marvingt ou à la salle Hélicas à Aurillac. **Ces horaires permettent une pratique de l'escalade en autonomie et ne sont pas encadrés.**

J'assume l'entière responsabilité de mon enfant et dégage les organisateurs de toute responsabilité à son égard.

En cas de nécessité, je les autorise à faire intervenir tout médecin auprès de mon enfant et en cas d'urgence le faire hospitaliser si besoin.

Fait à le

Signature du représentant légal, précédée de la mention "*lu et approuvé*"

* *barrer les mentions inutiles*

Aurillac Montagne Escalade - 68 bd Louis Dauzier - 15000 AURILLAC

N°jeunesse et sport 15 S 504
N° siren 439 305 954
N° siret 439 305 954 000 18